

QUAND LA VERTU ÉTAIT RÉCOMPENSÉE : ouvrières textiles et rosières à Cholet (1809-1971)



▲ Carte postale marquant le couronnement d'une rosière, 1910. Musées de Cholet, n° inv. 986,1319,1.



▲ Lettre du Sous-Préfet qui approuve le choix du maire de Cholet pour le couronnement de la rosière, 1810. AMC, Z 34.



▲ Doc. 2 / Bulletin de vote pour l'élection d'une rosière, 1910 - « c'est un rosier qu'il faut, ça nous changera ». AMC, X 25.

Une rosière est une jeune fille que l'on récompense pour sa vertu. La première rosière de Cholet est dotée sous l'Empire en 1809. Napoléon 1^{er} afin d'augmenter son prestige, gagner les faveurs de la population et s'assurer la fidélité de ses soldats ordonne des réjouissances publiques sur tout le territoire de l'Empire. Le 1^{er} dimanche de décembre, jour de l'anniversaire de son couronnement et de la bataille d'Austerlitz, une rosière doit être dotée au cours d'une fête populaire et mariée à un ancien militaire.

Le choix de la rosière, une jeune fille « pauvre, de bonnes mœurs et digne pour ses vertus de recevoir la distinction » appartient au maire de la commune puis doit être validé par le sous-préfet.

La première rosière de Cholet, Jeanne Brégeon, dévideuse, qui « n'aurait apporté pour dot à son mari que ses bonnes mœurs, sa modestie et les exemples de vertus de ses père et mère qu'elle a sous les yeux depuis sa tendre enfance et qui sont son plus précieux héritage » est mariée à Thomas Buissonnière, « également recommandable par sa bonne conduite et son amour pour le travail ». Joseph Ménard, juge de paix, Louis Le Bocuf, son suppléant, Jean Roffray, adjoint du maire, Adrien Loir-Mongazon, fabricant et conseiller municipal, participent à la cérémonie du mariage au cours de laquelle les époux reçoivent 600 francs de dot.

Trois autres rosières sont couronnées jusqu'en 1811 : Marie-Jeanne Villeneuve, dévideuse, Marie Guinchut, fille d'un aubergiste, et Adélaïde Chaillou, dévideuse.

Puis le conseil municipal annule la dotation et organise, à la place, des distributions de pains aux pauvres.

Le prix de vertu Delhumeau

Adrien-Henri Delhumeau naît à Cholet en 1818 dans une famille de fabricants. Célibataire, il décède à Paris en 1903. Par testament il lègue toute sa fortune au bureau de bienfaisance de Cholet et institue un prix de vertu de 1000 francs destiné « à une pieuse fille pauvre née dans la commune et âgée de 21 ans accomplis qui par sa bonne conduite et son assiduité au travail aura le plus contribué à améliorer le sort de sa famille ».

Pour ces rosières du XX^e siècle, la vertu seule ne suffit donc plus, la valeur « travail » prend une grande importance. Un critère de sélection repris par le comité des fêtes en 1908 pour l'élection des reines de la mi-carême.

La première élection au prix de vertu a lieu en 1905. Selon les souhaits du maire Marie-Baudry, la bénéficiaire est choisie par ses camarades : « le choix de cette rosière appartient au Conseil Municipal, mais M. le Maire fait remarquer que ce choix serait rendu plus facile si les concurrentes désignaient elles-mêmes par un vote quelles sont celles de leurs compagnes les plus dignes d'être choisies. Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, qu'il sera dressé une liste des jeunes filles de Cholet appartenant à la classe ouvrière, âgées de 21 à 25 ans, qui seront appelées à désigner par un vote une candidate au prix de vertu ».

Le vote se déroule au foyer du théâtre. Il doit ensuite être approuvé par le conseil municipal. Entre-temps le commissaire de police mène son enquête afin de vérifier la réputation de la jeune personne et les mœurs de ses parents.

Bientôt la liste des jeunes filles âgées de 21 à 25 ans n'est plus mise à jour. On demande aux candidates au prix de vertu de se faire inscrire auprès des services de la mairie.

À partir de 1950, il n'y a plus de vote. C'est au conseil municipal que revient le choix du prix Delhumeau.

Avec la création des allocations familiales la procédure est encore bouleversée, le commissaire de police n'a plus à enquêter sur les mœurs de la famille, ce sont les services sociaux qui le font.

De 1905 à 1971, la grande majorité des bénéficiaires du prix Delhumeau travaille dans l'industrie textile comme bobineuse, dévideuse, piqueuse en confection...

Marie-Madeleine Dupont élue en 1907 « demeure chez ses parents dont le père est cantonnier de la ville et presque infirme. Cet intéressant ménage a eu 11 enfants mais 6 sont morts. L'héroïne du jour travaille depuis l'âge de 13 ans à la filature de Monsieur Richard qu'elle n'a jamais quittée et tous ses salaires ont servi à soulager ses parents et à les aider à élever leurs enfants. Vertueuse, bonne pour tous les siens, travailleuse ».

Berthe Odinet, piqueuse, élue en 1914, est l'aînée de cinq enfants et travaille depuis son plus jeune âge avec sa mère pour subvenir aux besoins de ses frères et sœurs, son père étant dans l'incapacité de travailler depuis de longues années...

Monique B...., élue en 1969 : « Depuis le décès de sa mère, Monique assume avec courage et abnégation son rôle de maîtresse de maison. Ordre et propreté règnent dans la maison dont la tenue est parfaite. Cette famille est très estimée du voisinage et principalement Monique pour son dévouement aux siens. Il semble donc qu'elle possède toutes les qualités requises, tant sur le plan moral qu'affectif, pour pouvoir bénéficier du legs Adrien Delhumeau »

Seules les jeunes filles nées et demeurant à Cholet peuvent prétendre au prix de vertu. Aucune dérogation n'est faite à ce principe. La sélection est plus souple pour les demoiselles d'honneur qui ont pour seule obligation de vivre à Cholet.

Le couronnement de la rosière est une véritable fête municipale. Plusieurs personnalités vont chercher la jeune fille à son domicile. Elle porte une robe blanche, symbole de pureté. Un landau achemine l'élue en cortège jusqu'au jardin du Mail ou au théâtre, selon le temps, là où l'attend le maire ainsi qu'une haie d'honneur de pompiers. Elle est présentée au public, le maire vante ses mérites et rappelle la mémoire du donateur du prix de vertu. La jeune fille reçoit un bouquet de

fleurs blanches et son prix. Une grande fête s'ensuit en présence des sociétés orphéoniques.

À partir de 1907, le couronnement de la rosière se déroule le jour de la fête nationale, le 14 juillet. Les festivités s'en retrouvent donc rehaussées : retraite aux flambeaux, revue des troupes, exercices de la société de gymnastique, jeux sur la place Travot, courses de ballon, lâcher de pigeons, fête de nuit et concert, illumination de la place Travot et jardin du Mail...

Après son couronnement la rosière va déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du donateur Adrien Delhumeau.

Aucune rosière n'est élue pendant les hostilités de la Première Guerre mondiale. À la fin du conflit le conseil municipal décide donc de couronner en même temps six jeunes filles (cinq rosières pour les années 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et une sixième pour le centenaire de la naissance d'Adrien Delhumeau. Leur couronnement est repoussé au retour du front du 77^e Régiment d'Infanterie en septembre 1919.

Lucienne Belouin, Eugénie Frappier, Louise Fuzeau, Yvonne Lafleur, Mathilde Maret, Marie Pacreau et leurs demoiselles d'honneur arrivent chacune à la cérémonie au bras d'un mutilé de guerre. Le maire Marie-Baudry les encourage à se rapprocher des héros de la guerre : « Je suis persuadé Mesdemoiselles... que vous devez être fières d'avoir pour chevaliers d'honneur quelques uns de ces héros, que la mort a épargnés, mais qui n'en portent pas moins des traces glorieuses de leur patriotisme et de leur bravoure. Peut-être qu'un jour qui n'est pas éloigné, il vous sera donné d'épouser un de ces braves... »

Les années passent et la fête tombe en désuétude. Surtout le prix de vertu ne séduit plus les jeunes filles. Le conseil municipal modifie le cérémonial : la cérémonie publique est annulée et le montant du prix de vertu est triplé. Ces modifications n'apportent pas le renouveau escompté, de moins en moins de jeunes filles postulent à ce prix qui disparaît en 1971.

Pour autant les ouvrières des ateliers textiles n'en continuent pas moins d'être célébrées, de 1908 à 1939, en tant que reines du mouchoir ou du tissage à la mi-carême.

Nathalie LUCAS

Sources : Arch. mun. Cholet [AMC], Z 34, rosières de Cholet, 1809-1810 ; X 25, Prix de vertu, legs Delhumeau, 1909-1919 ; Délibérations du conseil municipal et presse ; Louis Renard, « Couronnement de rosières sous le Premier Empire », Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet, 1887.



▲ Doc 3 / Olive Rafflegeau, rosière de 1926 et ses demoiselles d'honneur : Renée Cassereau et Marguerite Retailleau. Carte postale. Musées de Cholet, n° inv. 979.0335.1.



▲ Doc 4 / Programme de la fête du Prix de vertu Delhumeau, 1906. AMC, X 25.



▲ Doc 5 / Les rosières de Cholet au bras des mutilés de guerre, 1919. AMC, 21 Fi 1156, Fonds Association pour la préservation du patrimoine photographique choletais.